

25 Sep 2026 -16:15

Appartient à Conseil des ministres du 25 septembre 2026

Mobilité : exécution de la réglementation relative à la formation de réintégration

Sur proposition de la ministre de la Justice Annelies Verlinden et du ministre de la Mobilité Jean-Luc Crucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant exécution de l'article 38, § 3, 5°, de la loi du 16 mars 1968 relative à la police de la circulation routière et modifiant l'arrêté royal du 23 mars 1998 relatif au permis de conduire.

Le 13 juin 2024, la loi du 16 mai 2024 modifiant la loi relative à la police de la circulation routière, coordonnée le 16 mars 1968, a été publiée et est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2026.

Cette loi donne la possibilité au juge, à l'article 38, § 3, de subordonner la réintégration dans le droit de conduire après une déchéance à la condition de suivre une formation, ladite formation de réintégration. Cette mesure était inscrite dans le plan fédéral de la sécurité routière 2021-2025 (All for Zero).

La mise en œuvre de la loi nécessite l'adoption d'un arrêté d'exécution. Dans ce cadre, le projet d'arrêté royal prévoit les types de formations, leur durée, leur coût, la procédure à suivre mais également les conditions d'agrément des organismes qui les donneront et de leur personnel.

Le projet d'arrêté royal est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Jean-Luc Crucke, ministre de la Mobilité, du Climat et de la Transition environnementale, chargé du Développement durable
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
<https://crucke.belgium.be>
info@crucke.fed.be

Emeline Huvelle
Porte-parole (FR)
+32 477 78 29 62
Emeline.Huvelle@crucke.fed.be

Amandine Dupont
Porte-parole (NL)
amandine.dupont@crucke.fed.be

Annelies Verlinden, ministre de la Justice, chargée de la Mer
du Nord

FINTO

Boulevard du Jardin Botanique 50/65 - 6ème étage

1000 Bruxelles

Belgique

<https://verlinden.belgium.be>

info@verlinden.belgium.be

Nick Gyselinck

Porte-parole

press@verlinden.belgium.be